



## Tresorerie association 1901

Par **Miki89**, le **09/12/2012 à 13:09**

Bonjour,

En août 2011, une association loi 1901 (club de foot) a été reprise. Les anciens membres du bureau faisaient entièrement confiance à la trésorière de l'époque qui a démissionné fin novembre 2012 quand les membres (qui à ce jour ont tous démissionné, sauf le président) se sont aperçus qu'elle faisait des chèques de l'association pour acheter des cigarettes, de la nourriture par correspondance, elle a gardé une partie de l'argent en espèce qu'elle n'a pas mis sur le compte de l'association... (nous ne sommes qu'au début des découvertes). Le compte de l'association est à découvert, des factures restent impayées (pour ça on a pu obtenir un délai).

De ce fait lors de l'A.G extraordinaire, les nouveaux membres du bureaux ont été élus. Le vice président est le compagnon de cette frauduleuse trésorière. Cela pose-t-il un problème sur le plan légal?

Nous sommes dans une impasse car nous ne connaissons pas le recours (s'il en existe) pour obtenir le remboursement que ce détournement génère(chèques impayés, frais bancaire...).

Nous devons tout reprendre à zéro et aimerions que cette association continue d'exister. (malgré le passif)

MERCI d'avance pour vos réponses et vos conseils.